



TEXTE n° 8  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

12 novembre 2024

---

---

## PROJET DE LOI

**de finances pour 2025,**

*L'Assemblée nationale n'ayant pas adopté la première partie du projet de loi, celui-ci est considéré comme rejeté en première lecture en application du troisième alinéa de l'article 119 du Règlement.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 novembre 2024.*

*La Présidente,*  
*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*